

SONDAGE

Version 4.0

Remarque préliminaire : pour faciliter la lecture, nous renonçons à employer systématiquement les deux genres. Il va de soi que toutes les désignations professionnelles concernent aussi bien les femmes que les hommes.

Information sur l'étude

Bienvenu!

I. Pourquoi cette étude est-elle importante ?

Nous estimons à plus de 1000 les ostéopathes professionnels titulaires d'un diplôme intercantonal d'ostéopathie qui pratiquent en Suisse. En juin 2016, le Parlement suisse a adopté la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan), qui reconnaît l'ostéopathie comme une profession de la santé à part entière. Cependant, les prestations thérapeutiques spécifiques des ostéopathes et leur contribution à la santé publique sont encore peu connues du grand public. Ce pourquoi la communauté des ostéopathes a exprimé le souhait de soutenir une étude pour mieux faire connaître le travail ostéopathique et la profession en général. À cet effet, la Fondation suisse en faveur de la formation et de la recherche en ostéopathie a chargé la HEdS-FR de faire une évaluation des prestations ostéopathiques fournies en Suisse.

La présente étude a pour objectif de mieux faire comprendre le rôle des ostéopathes dans le système de santé suisse en mettant en lumière leur activité professionnelle, leurs prestations et le profil de leurs patients.

Les informations que vous donnerez dans ce cadre serviront à décrire la profession, formuler des objectifs de formation, planifier la formation continue, identifier des thèmes importants pour la recherche et fournir des données pour les négociations entre parties prenantes. L'étude permettra en outre la comparaison internationale et aidera à définir des priorités nationales pour la profession dans le cadre d'une stratégie globale. Au niveau national, on attend des résultats qu'ils permettent aux ostéopathes de mieux se décrire soi-même à d'autres professionnels de la santé et au public, et à l'ostéopathie d'être reconnue comme un prestataire précieux dans le paysage suisse de la santé.

II. Qui peut participer ?

Pour pouvoir participer à l'étude, vous devez être ostéopathe diplômé CDS ou un ostéopathe-assistant travaillant pour un ostéopathe diplômé CDS.

III. Structure du questionnaire

Le questionnaire est articulé en trois parties (A, B et C). La partie A (que vous êtes en train de lire) explique le pourquoi de l'étude et le comment de l'utilisation des données.

La partie B (29 brèves questions) s'adresse à tous les ostéopathes, aussi à ceux qui n'ont pas ou plus d'activité clinique. La remplir devrait prendre 10-15 minutes et ne nécessite aucun matériel additionnel.

La partie C s'adresse uniquement aux ostéopathes ayant eu une activité clinique en 2016. Elle porte sur le type de patients traités et sur le type de prestations fournies. On vous demandera de fournir des informations anonymisées sur quatre patients sélectionnés de manière aléatoire.

Entrer les données pour chaque patient devrait prendre 5 à 20 minutes en fonction de la complexité de son cas. Vous pouvez compléter la Partie C en plusieurs fois. Toutes les informations anonymisées que vous donnez sont enregistrées séparément de la partie B et ne pourront en aucun cas être retracées jusqu'à vous ou vos patients.

IV. Pourquoi est-il important de participer ?

Votre contribution est très précieuse pour la profession. L'étude au sujet de votre activité va non seulement sensibiliser le public aux apports de l'ostéopathie, mais aussi permettre de mieux orienter le développement de cette profession de la santé en fonction des besoins.

La participation au sondage est à bien plaisir et vous pouvez arrêter le questionnaire à tout moment. Si vous décidez de ne pas participer, veuillez donner la ou les raisons de cette décision.

Le sondage sera utile seulement s'il reflète la réalité des ostéopathes. Il est donc important d'obtenir des réponses aussi précises que possibles. Si vous ne savez pas comment répondre à telle ou telle question, cocher la case « ne sais pas/ne peux le déduire du dossier ».

V. Dois-je obtenir le consentement de mes patients pour fournir des informations sur mon activité tirées de leur dossier ?

Non, car cette étude utilise des données de patients anonymisées. Comme nous l'ont confirmé les Préposés à la protection des données et à la transparence, sous cette condition, il n'est pas nécessaire pour vous d'obtenir le consentement des patients pour décrire votre activité. Cependant, nous vous encourageons (sans obligation aucune) à imprimer le document suivant pour informer vos patients au sujet de cette étude, qui vise à améliorer la qualité des traitements ostéopathiques.



bit.ly/2ne7iBq

VI. Où iront mes données, comment seront-elles traitées et par qui ?

Vos données sont encryptées et envoyées par Internet au moyen de RedCap, un service dédié développé par la *Vanderbilt University* à l'intention d'institutions à but non lucratif pour réaliser des études hautement confidentielles et contenant des données potentiellement sensibles. Ce système les enregistrera dans un centre de données certifié à la Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg. La protection des données est garantie au niveau du traitement et de l'hébergement des données. Vos réponses au questionnaire sont entièrement anonymisées et les adresses IP inaccessibles aux chercheurs. Votre statut dans l'étude est géré automatiquement par le système ; il sera donc impossible au personnel de recherche de faire le lien avec vos réponses. Les données entièrement anonymisées seront accessibles uniquement au personnel scientifique de la Haute École de Santé de Fribourg (HEdS-FR) qui les utilisera pour faire progresser le savoir sur la profession, identifier de nouvelles questions de recherche et faire des recommandations pour le développement de mesures et de prestations. Le rapport d'étude sera publié et vous sera rendu accessible. La Fondation suisse en faveur de la formation et de la recherche en ostéopathie a le droit d'utiliser et de diffuser le rapport si elle l'estime utile.

VII. En quoi puis-je profiter en participant ?

En participant, vous nous aidez à assurer la qualité du sondage. Votre contribution permet de reconnaître votre rôle pour définir la profession. Votre participation compte en outre en tant que formation continue ; nous pouvons à votre demande vous fournir un document de la HEdS-FR qui attestant de 6 heures de formation continue. Cette attestation est reconnue par la SVO-FSO.

VIII. Si j'ai des questions avant de commencer à remplir le questionnaire, à qui puis-je m'adresser ?

L'information donnée plus haut est également disponible en ligne :